

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le onze juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gabriel GOLDSTEIN, M. Philippe DESVIGNES, Mme Nadine DESBORDES, Mme Florence DUBREUCQ, Mme Martine FLEURY, Mme Nelly RIVIERE, M. Yves GERVAIS, M. Pascal DOREILLE, Mme Éliane FABRIS, M. Jean-Baptiste BIGOT, M. Gérard BOUSQUET, Mme Sophie ALVES DA COSTA.

Absents excusés : M. Jean-Pierre BEAUMIER pouvoir donné à M. Jacques DROUHIN

Absent : Néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste BIGOT

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant la nouvelle directrice de l'école pour la rentrée de septembre 2016, Mme Marion ANGELIER qui précise avoir déjà enseigné à Flagy. Elle espère pouvoir travailler en collaboration étroite avec la municipalité et elle la remercie pour son accueil chaleureux.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20.06.2016

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

ADHESION AU TAD (TRANSPORT A LA DEMANDE DU SITCOM)

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais (CCBG) au 1^{er} janvier 2017 qui entrainera la disparition du service de Transport A la Demande (TAD) ;

Vu le projet d'extension du périmètre d'actions et d'élargissement du territoire du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et de ses Environs (SITCOME) ;

Vu l'adhésion de la commune de Montmachoux acceptée par le SITCOME le 11 juin 2013 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L.5212 ; et L1111-8 et suivants,

Vu le Code des Transports,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et la proposition d'adhésion au SITCOME ;

Dans cette proposition, la participation financière annoncée pour la Commune est de 7.510,08 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir voté (Pour :2, Contre 7, Abstention :5)

Décide de ne pas adhérer au SITCOM,

SITUATION PROFESSIONNELLE DE L'AGENT TECHNIQUE

M. le Maire indique que depuis un certain temps, l'agent technique à vis-à-vis de la collectivité et des élus, un comportement qui n'est pas tolérable, et propose qu'il soit sanctionné, par le retrait des heures complémentaires qui lui avait été attribuées lors de son embauche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé à un vote décide (Pour 9, Contre 2, Abstention 3) de le pas le sanctionner financièrement, mais de lui adresser un avertissement par lettre recommandée.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire indique :

- qu'il a reçu un chèque du Crédit Agricole de l'agence de Lorrez-le-Bocage de 400 € pour la commission fleurissement
- qu'il remercie chaleureusement les bénévoles pour le bon fonctionnement des apéros concerts
- la secrétaire informe le conseil municipal qu'elle n'assurera plus les permanences du samedi matin (elle rappelle qu'elle effectuait ces 2 heures bénévolement depuis le 7.07.2008) . Le Maire précise (comme stipulé dans la délibération du 7 juillet 2008) que les adjoints seront présents, comme d'habitude, le samedi matin de 8 h 30 à 10 h 30.